



REAL ESTATE

Les associés et collaborateurs qui se consacrent au droit immobilier au sein de Praetica sont experts dans les matières de la vente immobilière, du bail, du contrat d'entreprise de construction et de rénovation, du contrat d'architecte, des contrats conclus avec les bureaux d'étude etc.

Certains sont auteurs de divers articles et ouvrages juridiques sur ces matières et interviennent régulièrement dans des congrès ou symposium.

Plusieurs d'entre eux sont ou ont été enseignants auprès d'universités belges.

CE QUE NOUS FAISONS POUR NOS CLIENTS :

Les clients font appel aux compétences en droit immobilier de Praetica pour :

- Obtenir des avis juridiques spécialisés en vue de mettre au point les montages juridiques et fiscaux encadrant tous projets immobiliers de petite, moyenne ou grande envergure
- Obtenir des avis juridiques sur des situations existantes, contentieuses ou non, en vue de mieux préciser les droits de chacun et les possibilités juridiques de ces situations
- Rédiger et négocier tout contrat portant directement ou indirectement sur des projets immobiliers
- Etre représentés d'un bout à l'autre des litiges relatifs aux acquisitions, aux locations, aux constructions, aux rénovations etc. se rapportant à des droits immobiliers, en ce compris le traitement des questions relevant de l'art de bâtir qui sont traitées avec un ou plusieurs conseillers techniques

Notre pratique quotidienne nous conduit à :

- Suivre nos clients investisseurs immobiliers et bâtisseurs en les assistant de manière continue dans la gestion juridique de leurs projets
- Traiter les contentieux du droit de la construction dans leurs développements procéduraux et extraprocéduraux: référé, expertise, recours devant des instances multiples, arbitrage etc.
- Nous rendre sur les chantiers, les lieux de sinistres et autres théâtres de litiges pour nous impliquer dans la réflexion juridico-technique indispensable à la compréhension de la situation
- Analyser les conventions d'assurances susceptibles d'apporter une réparation aux parties préjudiciées et/ou une prise en charge des montants dus par les parties responsables

MATIÈRES

Vices de construction
Vices de conception
Vices cachés
Vices apparents
Garantie décennale
Réception provisoire, réception définitive
Promotion immobilière
Démembrement du droit de propriété
Droit d'accession
Servitudes
Urbanisme
Renouvellement de bail
Révision du montant du loyer
Bail commercial
Bail de résidence principale
Bail de bureaux
Contrat d'entreprise
Responsabilité d'architecte


www.praetica.com

CRÉÉE FROM SCRATCH EN 2011, PRÆTICA EST UNE ORGANISATION D'AVOCATS 2.0 HAUTEMENT INNOVANTE, CONSTRUITE DE MANIÈRE ORIGINALE AUTOUR DE LA DÉMATÉRIALISATION, DES VALEURS R.S.E. ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PLATE-FORME COLLABORATIVE.

LE SECTEUR IMMOBILIER REPRÉSENTE UNE PART IMPORTANTE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI; EN RAISON DE L'IMPORTANCE DES ENJEUX, DE LA TECHNICITÉ DES PROBLÈMES ET DE LA COMPLEXITÉ DES SITUATIONS, LES QUESTIONS JURIDIQUES RENCONTRÉES DANS CE SECTEUR NÉCESSITENT L'INTERVENTION D'AVOCATS SPÉCIALISÉS ET EXPÉRIMENTÉS .

REAL ESTATE

INTELLECTUAL PROPERTY
COMMERCIAL
COMPETITION
CORPORATE & FINANCE
CORPORATE IMMIGRATION
CRIMINAL & BUSINESS LAW
DISPUTE RESOLUTION
SOCIAL
INSOLVENCY
TAX
AFRICA DESK